

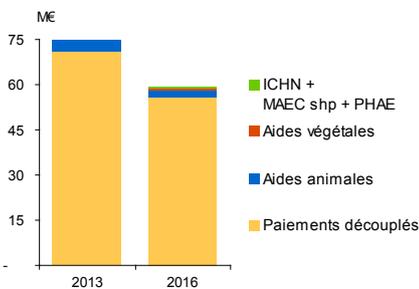
Réforme de la PAC : bilan mi-parcours pour le département des Landes

Entre 2013 et 2016, le montant de l'enveloppe PAC (pilier 1 et ICHN) a diminué. Les exploitations bénéficiaires sont moins nombreuses. Les petites exploitations individuelles restent majoritaires, mais les formes sociétaires progressent et la SAU par exploitation augmente. En conséquence, les aides moyennes par exploitation diminuent moins que les montants moyens à l'hectare.

Les montants des paiements découplés ont diminué. Ils représentent 95 % des aides PAC (pilier 1 et ICHN). Un quart des exploitations perçoivent une aide couplée. C'est plus qu'en 2013, certaines bénéficiant de nouvelles aides, en particulier l'aide au soja. Dans le même temps, l'ICHN a augmenté mais concerne peu d'exploitations.

En 2015, un tiers des exploitations de la PAC perçoivent l'assurance récolte.

Montant global des aides PAC 2013 - 2016



Sources : Agreste - traitement de données ASP

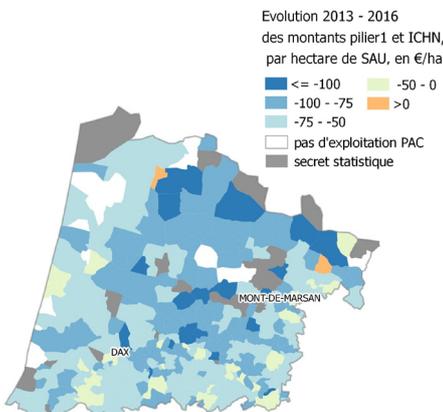
Précision : Les montants 2013 et 2016 portent sur le premier pilier et l'ICHN, en incluant la PHAE en 2013, les MAEC SHP en 2016 (estimations SSP) mais **hors assurances récoltes** et hors aides exceptionnelles en 2013. La Discipline Financière est retirée des montants mais il n'est pas tenu compte de son remboursement. Les paiements 2016 sont ceux dus et versés par l'ASP en février 2018, hors remboursement de la DF 2015.

Évolution des aides PAC 2013 - 2016

	2013	2016	% évolution
Montant PAC Pilier 1 + ICHN (+ MAEC shp) + PHAE (€)	75 262 686	59 275 825	-21,2
Nombre d'exploitations bénéficiaires	4 972	4 520	-9,1
Montant moyen par exploitation (€)	15 137	13 114	-13,4
SAU (ha)	212 048	209 676	-1,1
Montant moyen par hectare (€)	355	283	-20,4
Remboursement de la discipline financière 2015 (€)		685 171	

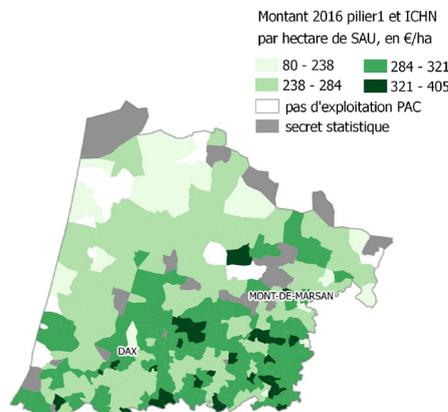
Source : Agreste - traitement de données ASP

Évolution des aides PAC à l'hectare, par commune



© IGN - Source : Agreste - traitement de données ASP

Montant des aides PAC à l'hectare, par commune en 2016



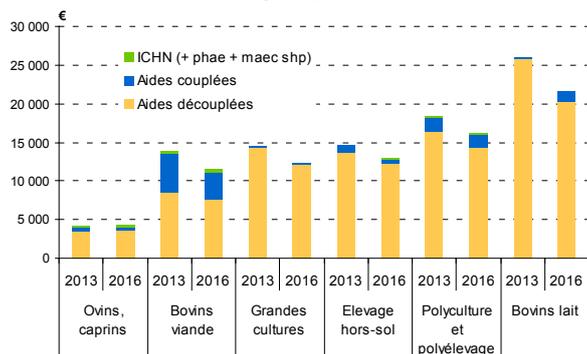
© IGN - Source : Agreste - traitement de données ASP

Taille et forme juridique des exploitations bénéficiaires de la PAC premier pilier et ICHN (nombre, ha, % exploitations)

	2013	2016
Exploitations	4 972	4 520
Exploitants	6 083	5 487
SAU moyenne (en ha)	43	46
Moins de 50 ha de SAU	70%	66%
Plus de 100 ha de SAU	9%	11%
Exploitations individuelles	67%	63%
EARL	22%	24%
SCEA	8%	9%
GAEC	2%	2%

Source : Agreste - traitement de données ASP

Aides PAC pour les principales OTEX (orientations technico économiques), montants moyens par bénéficiaire



Source : Agreste - traitement de données ASP

Impact sur les 4 117 exploitations présentes à la fois en 2013 et en 2016

Évolution médiane des aides PAC par exploitation : -1 565 €
 Perte inférieure à 300 € (ou gain) pour 25 % des exploitations
 Perte supérieure à 4 170 € pour 25 % des exploitations

81 % des exploitations ont perdu plus de 10 % d'aides par rapport à 2013 et 7 % ont gagné 10 % ou plus.

Les exploitations spécialisées en grandes cultures, polyculture-polyélevage et élevage hors-sol représentent 89% des exploitations bénéficiaires de la PAC en 2013 et 2016. Pour neuf sur dix, les aides ont diminué.

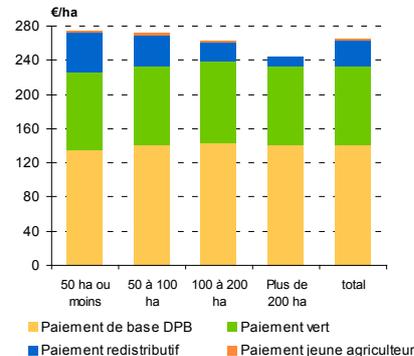
Les aides ont aussi diminué pour les deux-tiers des élevages d'ovins et caprins et pour la quasi-totalité des élevages de bovins laitiers et viande. Ces derniers ont cumulé baisse des paiements découplés et baisse des montants d'aide pour les bovins allaitants.

Aides découplées en 2013 et 2016

	Montant (€)	Bénéficiaires	Moyenne par bénéficiaire (€)
Paiement découplé 2016	55 668 549	4 515	12 330
Paiement de base DPB	29 363 449	4 515	6 504
Paiement vert	19 361 771	4 509	4 294
Paiement redistributif	6 664 692	4 515	1 476
Paiement Jeune agriculteur	278 637	147	1 895
Paiement découplé 2013	71 221 221	4 964	14 348
% évolution 2013 à 2016	-21,8%	-9,0%	-14,1%

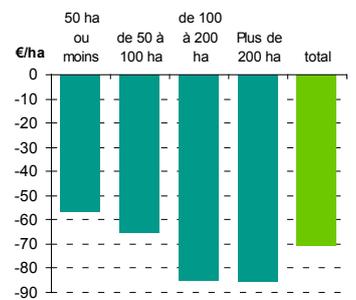
Source : Agreste - traitement de données ASP

Montant moyen par hectare des aides découplées en 2016, par taille de SAU



Source : Agreste - traitement de données ASP

Évolution des montants moyens par hectare des aides découplées entre 2013 et 2016, par taille de SAU



Source : Agreste - traitement de données ASP

► Les paiements redistributifs expliquent en grande partie la baisse plus importante pour les grandes exploitations.

Aides couplées en 2013 et 2016

	Montant total (€)			Bénéficiaires			Moyenne par bénéficiaire (€)		
	2013	2016	% évolution	2013	2016	% évolution	2013	2016	% évolution
Aides animales	3 707 646	2 686 423	-28%	668	589	-12%	5 550	4 561	-18%
dont allaitante (PMTVA en 2013, ABA en 2016 + VSLM/bio)	3 654 899	2 429 217	-34%	648	454	-30%	5 640	5 351	-5%
lait (montagne en 2013, ABL en 2016)	0	192 617		0	123		0	1 566	
Aides végétales	98 635	417 313	323%	48	711	1 381%	2 055	587	-71%
dont soja	0	266 901		0	611		0	437	
Total aides couplées	3 806 281	3 103 736	-18%	709	1 151	62%	5 369	2 697	-50%

Source : Agreste - traitement de données ASP

Perspectives pour 2019

En 2019, les paiements de base auront convergé vers un montant moyen national. La part des paiements redistributifs (sur les 52 premiers hectares) devrait augmenter et celle des paiements de base diminuer.

Le transfert budgétaire du premier pilier vers le second pilier implique une baisse du montant des aides découplées et impactera toutes les exploitations. L'enveloppe allouée aux aides couplées, perçues par un quart des bénéficiaires de la PAC du département, va diminuer. Le montant transféré sera redistribué aux exploitations percevant l'ICHN, les aides bio et l'assurance récolte.

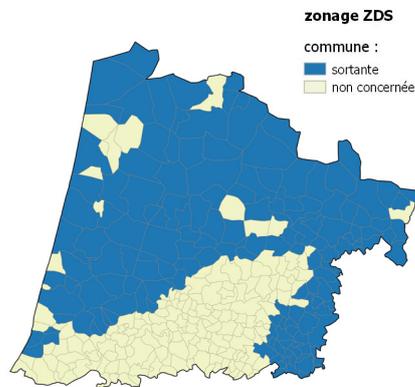
Suite à la réforme des zones défavorisées simples, les 3 % d'exploitations qui perçoivent l'ICHN n'en bénéficieront plus en 2019.

Montants ICHN+PHAE(+MAEC shp estimée) en 2013 et 2016

	2013	2016	%
Montant total (€)	235 184	503 540	114,1
Bénéficiaires	128	116	-9,4
Montant moyen (€)	1 837	4 341	136,3

Source : Agreste - traitement de données ASP

Impact du nouveau zonage pour l'ICHN en 2019



© IGN - Source : Agreste - traitement de données ASP

Réforme des zones défavorisées simples

En 2019, plus aucune commune ne sera dans le zonage : cela concerne 171 communes et 116 exploitations (avec les données 2016).

Pour en savoir plus :

« Réforme de la PAC de 2015 en Nouvelle-Aquitaine : réorientation des aides en faveur de l'élevage », Analyses & Résultats numéro 45 - Août 2017
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Subventions> :
 Tableaux de données téléchargeables, PAC 2015 et 2016 Nouvelle-Aquitaine

Pilier 2 : Aides à l'agriculture biologique et assurance récolte

	Montant total (€)		Bénéficiaires		Montant moyen (€)	
	2013	2015	2013	2015	2013	2015
Conversion AB	129 537	185 755	44	44	2 944	4 222
Maintien AB	299 952	370 968	97	122	3 092	3 041
Assurance récolte	2 666 629	3 973 381	1 324	1 389	2 014	2 856

Source : ASP - Montants payés au 01/09/2018 - non définitifs

Pilier 2 : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

	Montant total (€)	Bénéficiaires	Montant moyen (€)
2015 : MAEC	234 245	96	2 440
dont Localisées surfaciques	152 300	72	2 115
2013 : MAE	1 059 652	402	2 636

Autres MAEC en 2015 : API (protection des abeilles), Protection des Races Menacées de disparition

Source : ASP - pour 2015 : Montants payés au 01/09/2018 - non définitifs

► Pour toutes les aides du second pilier (hors ICHN), seuls les montants 2015 sont disponibles. La MAEC Système herbager et pastoral (SHIP) a été estimée pour 2016.

©AGRESTE
2018
Prix : 2,50 €

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>
 et de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Agreste
la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
 Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 1
 Tel : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49
 Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : Philippe de GUENIN
 Directeur de publication : Jean-Jacques SAMZUN
 Rédactrice en chef : Catherine LAVAUD
 Rédactrice : Catherine BEAUDEMOULIN
 Composition - Impression : SRISET Nouvelle-Aquitaine
 Dépôt légal à parution - ISSN : 2551-1114

